



Paris, le 3 décembre 2015

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Développement des soins palliatifs et accompagnement en fin de vie : Marisol TOURAINE détaille le plan national pour 2015-2018 et mobilise 190 millions d'euros**

Devant les acteurs des soins palliatifs réunis ce matin à la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon, Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, a détaillé le Plan national 2015-2018 pour le développement des soins palliatifs et l'accompagnement en fin de vie. Face aux inégalités d'accès à ces soins, ce Plan répond notamment à 2 priorités : placer le patient au cœur des décisions qui le concernent et développer les prises en charge au domicile. La mise en œuvre de ce plan mobilisera 190 millions d'euros.

Pour réduire les inégalités qui persistent dans l'accès aux soins palliatifs, à la demande du Président de la République, Marisol TOURAINE a détaillé le Plan national 2015-2018 pour le développement des soins palliatifs et l'accompagnement en fin de vie. Elaboré en lien avec les acteurs concernés, les sociétés savantes, les représentants des patients et des établissements, les médecins généralistes..., ce Plan s'articule autour de 4 axes :

- **informer le patient sur ses droits et le placer au cœur des décisions qui le concernent** : en créant un centre national dédié aux soins palliatifs et à la fin de vie (fusion du Centre national de ressources en soins palliatifs et de l'Observatoire national de la fin de vie) qui aura notamment pour mission de mettre en place, d'ici un an, une grande campagne nationale de communication ;
- **développer les prises en charge au domicile**, y compris pour les résidents en établissements sociaux et médico-sociaux : en créant, dès 2016, 30 nouvelles équipes mobiles de soins palliatifs sur l'ensemble du territoire ; en donnant aux professionnels une plus grande expertise et en leur permettant de mieux se coordonner (une enveloppe de 9 millions d'euros financera les projets territoriaux innovants) ;
- **accroître les compétences des professionnels et des acteurs concernés** : en structurant et en décloisonnant la formation aux soins palliatifs (formation initiale et continue, et pratiques interdisciplinaires) ; en créant une filière universitaire dédiée aux soins palliatifs et à l'accompagnement en fin de vie ;
- **réduire les inégalités d'accès aux soins palliatifs** : en créant des unités de soins palliatifs dans les territoires qui en sont dépourvus (au moins 6 nouvelles unités seront créées dès 2016, et l'objectif est que chaque région dispose d'au moins 1 lit de soins palliatifs pour 100 000 habitants d'ici 2018) ; en mettant en place dans chaque région, en lien avec les Agences régionales de santé, un projet spécifique pour favoriser l'accès à ces soins.

Un comité de pilotage se réunira très prochainement, sous la présidence du Docteur Vincent MOREL, pour mettre en œuvre ce plan.

A l'occasion de la présentation du plan, Marisol TOURAINE a déclaré : « *Les soins palliatifs permettent d'apaiser les souffrances des personnes en fin de vie. Mais l'accès à ces soins reste très inégal selon les territoires. Avec ce plan, nous donnons les moyens à nos concitoyens d'envisager plus sereinement la fin de leur vie : nous donnons aux professionnels les moyens de les accompagner pour qu'ils puissent être en capacité de la préparer, de l'organiser, dans l'apaisement et la dignité* ».

**Contact presse : 01 40 56 60 65 – [cab-ass-presse@sante.gouv.fr](mailto:cab-ass-presse@sante.gouv.fr)**